



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) PERISCOLAIRE SOMMEREUX

## NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Chers Parents,

Nous vous informons que le SIRS prendra en charge les participations complémentaires **POUR TOUS LES ENFANTS SCOLARISES SUR SOMMEREUX et CEMPUIS et domiciliés uniquement sur les communes de Sommereux, Cempuis et Laverrière**, cela pour les accueils périscolaires suivants :

- Le matin avant la classe
- Le soir après la classe

La tarification aux familles s'effectuera sur la base du tarif horaire en complément du goûter (le soir).

Pour rappel, il est **indispensable d'inscrire votre enfant (accueil périscolaire et repas)** auprès du service animation ([animation@csrgrandvilliers.fr](mailto:animation@csrgrandvilliers.fr)) **au moins 48 heures à l'avance et avec le règlement.**

Les tableaux d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du centre social, à l'accueil périscolaire et/ou sur [www.centresocial-grandvilliers.fr](http://www.centresocial-grandvilliers.fr)

Cordialement,

Le Président du SIRS, Monsieur Jean-Claude Mercier

Le Président du centre social, Monsieur Guy Masson

## ATTENTION NOUVELLES TARIFICATIONS

LES ACCUEILS	Nouvelle tarification 2019-2020	
Garderie matin et soir	Forfait matin et soir	2 € par accueil (ex: pour un accueil matin et soir avec goûter = 4,60 €)
Accueils de Loisirs périscolaires	Barème 1 de la Caf de l'Oise	plafonnement des ressources à 5000 € (ex: le calcul de la tarification d'une famille avec plus de 5000 € de ressources mensuelles s'effectuera sur la base de 5000 €)
Accueils de Loisirs Mercredi	demi-journée (4 heures) selon barème 1	
Accueils de Loisirs vacances	journée (8 heures) selon barème 1	
Votre commune signe une convention avec le Centre Social Rural pour la prise en charge de 16 € par journée enfant (base de 8 heures) et de 2 € complémentaire par accueil en garderie		
<b>⚠ ⚠ Dans le cas où votre commune ne conventionne pas avec le centre social, les compléments suivants vous seront demandés:</b> <b>8,50 € par enfant et par journée en accueil de loisirs (base de 8 heures, soit + 1,06 € par heure)</b> <b>2 € par enfant et par forfait garderie (soit 4 € par accueil en garderie)</b>		
Renseignez vous auprès de votre commune et du centre social pour savoir si votre commune est signataire de la convention		

Contactez le service animation pour connaître votre tarification...

[animation@csrgrandvilliers.fr](mailto:animation@csrgrandvilliers.fr) / 03.44.46.50.30

Les documents d'inscriptions sont à votre disposition à l'accueil du centre social ainsi que sur notre site internet [www.centresocial-grandvilliers.fr](http://www.centresocial-grandvilliers.fr)